2007-8785
20-OCT-2010



PROSARO 250 EC

FONGICIDE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GROUPE	3	FONGICIDE

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

USAGE COMMERCIAL

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

Nº D'HOMOLOGATION 29821 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Prothioconazole	125 g/L
Tébuconazole	125 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 6,5 à 324 L (VRAC)

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847



Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

PROSARO 250 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé et l'orge.

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS : Porter la combinaison par dessus un pantalon long, chemise à manches longues, des gants et bottes résistants aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison.

ENTREPOSAGE

- Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-334-7577.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d`autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l`intention de l`utilisateur :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d`autres fins.

Contenants non-retournables:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :
S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent également être respectées.

100709



PROSARO 250 EC

FONGICIDE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GROUPE	3	FONGICIDE

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

USAGE COMMERCIAL

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

Nº D'HOMOLOGATION 29821 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :
Prothioconazole 125 g/L
Tébuconazole 125 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 6,5 à 324 L (VRAC)

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)

RINÇER
SAFETY DISPOSAL
TROIS FOIS

Fongicide PROSARO 250 EC

Table des matières : Section numéro :

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Section 2 – Le produit

PROSARO 250 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé et l'orge.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 - Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS
Porter la combinaison par dessus un pantalon long, chemise à manches longues, des gants et bottes résistants aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermées.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

Section 5 – Risques environnementaux

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison.

Section 6 – Entreposage

Entreposage

- Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-334-7577.

Section 7 – Élimination

Élimination du contenant recyclable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d`autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l`intention de l`utilisateur :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d`autres fins.

Contenants non-retournables:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :
S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI doivent également être respectées.

MODE D'EMPLOI

Introduction

PROSARO 250 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression de nombreuses maladies du blé (dont le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver) et de l'orge. Le Fongicide PROSARO 250 EC protégera la culture des pertes de rendement et de qualité attribuables à la maladie.

Section 8 - Culture, maladie, dose et période

DIRECTIVES D'UTILISATION			
CULTURE	**MALADIE**	**DOSE (mL/ha)**	**OBSERVATIONS**
<u>Blé</u> (d'hiver, de printemps et dur)	**Réprime :** Fusariose de l'épi (*Gibberella zeae / Fusarium graminearum*) **Supprime :** Rouilles (*Puccinia recondita, P. graminis, P. striiformis*) Tache septorienne et des glumes (*Septoria tritici, Stagonospora nodorum)* Tache helminthosporienne (*Pyrenophora tritici-repentis*) Blanc (*Erysiphe graminis*)	800	Pour une répression optimale de la brûlure des épis, appliquer le Fongicide PROSARO 250 EC comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.
<u>Orge</u>	**Réprime :** Fusariose de l'épi (*Gibberella zeae / Fusarium graminearum*) **Supprime :** Rayure réticulée (*Pyrenophora teres*) Tache helminthosporienne (*Cochliobolus sativus*) Rhynchosporiose (*Rhynhcosporium secalis*) Tache septorienne *(Septoria passerinii)* Rouille des feuilles, rouille des tiges et rouille striée (*Pucinnia hordei, Puccinia graminis, Puccinia striiformis)* Blanc (*Erysiphe graminis*)	800	Pour une répression optimale de la brûlure des épis, appliquer le Fongicide PROSARO 250 EC comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsque 70 à 100 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'à 3 jours après l'émergence complète des épis. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées. Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.

Section 9 – Restrictions d’emploi

- Ne pas faire plus d’une application avec le Fongicide PROSARO 250 EC par saison de croissance.
- Ne pas faire d’application dans les 36 jours précédant la récolte.
- Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec le Fongicide PROSARO 250 EC.
- On peut utiliser la paille après la récolte comme fourrage ou comme litière.
- Attendre au moins 12 heures suivant le traitement avant d’entrer dans la zone traitée.
- **NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d’eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins. **NE PAS** contaminer les sources d’eau d’irrigation ou d’eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination des déchets.
- **Application par pulvérisateur agricole: NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.
- **Application aérienne : NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** épandre lorsque la vitesse du vent dépasse les 16 km/h à hauteur de vol au point d’application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons:
Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
			Habitats dulcicoles	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d'hiver, dur) et orge		30	1
Application aérienne	Blé (de printemps, d'hiver, dur) et orge	Voilure fixe et tournante	30	15

APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES :

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES AU MOMENT D'EFFECTUER DES TRAITEMENTS DANS DES CHAMPS SITUÉS PRÈS DE ZONES AQUATIQUES TELLES QUE LES LACS, LES RÉSERVOIRS, LES RIVIÈRES, LES COURS D'EAU PERMANENTS, LES MARAIS OU ÉTANGS NATURELS, ET LES ESTUAIRES.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ne pas cultiver à moins de 3 mètres d'une zone aquatique pour permettre une bande de végétation tampon.

Rotation des cultures :

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette dans les champs traités dès que les conditions le permettent après la dernière application. Pour l'avoine et le soja, ne pas resemer dans les 30 jours suivant la dernière application. Pour toutes les autres cultures, ne rien resemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

Section 10 – Délais d'attente avant la récolte

Culture	DAAR
Orge	36 jours
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	36 jours

Section 11 – Instructions de mélange

Instructions de mélange
Le Fongicide PROSARO 250 EC doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré. Avant de verser le Fongicide PROSARO 250 EC dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est parfaitement propre.

Fongicide PROSARO 250 EC appliqué seul :

- Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et mettre le système d'agitation en marche.
- Verser la quantité requise de Fongicide PROSARO 250 EC dans l'eau puis ajouter le reste du volume d'eau total nécessaire.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

Section 12 – Précautions à l'application

APPLICATION TERRESTRE

1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
2. Appliquer le Fongicide PROSARO 250 EC dans au moins 100 L d'eau/ha.
3. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
4. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
6. Les zones tampons provinciales supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI (Section 9), doivent être respectées.
7. Si la bouillie de pulvérisation reste dans le réservoir toute la nuit ou pendant de longues périodes durant la journée, bien agiter avant de reprendre l'application.

APPLICATION AÉRIENNE – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Si vous avez des questions, composez le 1-888-283-6847 ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
4. Appliquer le Fongicide PROSARO 250 EC dans un moins 50 L d'eau/ha.
5. Pour obtenir une application uniforme du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.
6. Utiliser uniquement des marqueurs mécaniques.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - *Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.
3. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de

prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

4. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce produit. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-238-6847. Pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Section 13 – Recommandations en matière de gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le Fongicide PROSARO 250 EC contient un fongicide du Groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide PROSARO 250 EC et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide PROSARO 250 EC ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas faire plus d'une application de Fongicide PROSARO 250 EC par saison.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à **www.bayercropscience.ca**.

100709

Pour plus de renseignements :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

****

+))